

Référence :**A343 – A462**Nom du produit :**NETTOYANT SANITAIRE ANTICALCAIRE****DEFINITION :**

**Nettoyant Sanitaire Anticalcaire** est spécialement conçu pour éliminer efficacement les dépôts de calcaire, les traces de savons et autres salissures organiques incrustées dans toutes les installations sanitaires, même très encrassées. Il vous assure un nettoyage impeccable et redonne une brillance sans laisser de traces et procure un agréable parfum d'hygiène et de fraîcheur. **Nettoyant Sanitaire Anticalcaire** s'utilise régulièrement pour nettoyer, détartrer, faire briller les robinetteries, évier, lavabos, chromes, émail, douches et pare-douches, baignoires, céramiques, carrelages...

**CARACTERISTIQUES / SPECIFICATIONS :**

Aspect : liquide  
Couleur : rose  
Odeur : menthe  
pH tel quel :  $2 < \text{pH} \leq 3$   
Densité à 20°C : 1,03  
Solubilité : Soluble totalement dans l'eau à 20°C

**INSTRUCTION D'EMPLOI :**

Produit prêt à l'emploi. S'utilise pur.

Pulvériser directement à environ 20 cm de la surface à nettoyer. Laisser agir quelques minutes. Frotter à l'aide d'une éponge humide ou d'une lavette en microfibre. Rincer à l'eau claire et laisser sécher. Eviter le contact prolongé sur les robinetteries en particulier sur les surfaces chromées. Ne pas utiliser sur les marbres et autres pierres naturelles.

**Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence sur l'environnement.**

Peut-être utilisé pour le nettoyage (suivi d'un rinçage à l'eau potable) de matériaux et objets pouvant se trouver au contact avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

**PRECAUTIONS D'EMPLOI :**

Consulter la Fiche de Données de Sécurité

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
P102	Tenir hors de portée des enfants

**CONSERVATION :**

Conserver l'emballage bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé, dans des températures comprises entre 5 et 40°C. Craint le gel.

**ELIMINATION :**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Vider complètement l'emballage en conservant l'étiquette dessus.

**CONDITIONNEMENT :**

**A343 - 6 flacons de 750 ml**  
**A462 – 1 bidon de 5 litres**

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	10/01/2012	Création	ARCHEZ CONSEIL	RESPONSABLE Q.H.S.E.
6	08/09/2022	Mise à jour	DOSSIER CENTRAL	Sistina Conseils/RESPONSABLE Q.H.S.E.